



TRANSPORT ROUTIER

Mouvement des gilets jaunes Les entreprises du transport routier au bord du gouffre

Ce 4 décembre, l'OTRE a été reçue avec l'ensemble des organisations professionnelles du transport routier par la ministre des Transports, pour évoquer les conséquences économiques et sociales engendrées par les diverses actions des « gilets jaunes ».

En premier lieu, l'OTRE a exprimé à la ministre à la fois son regret et son insatisfaction que les représentants du transport routier n'aient pas été conviés le 3 décembre à la réunion organisée par le ministre de l'Économie et des Finances, pour faire un bilan de l'impact économique des mouvements de protestation initiés depuis le 17 novembre. L'OTRE rappelle que les entreprises du secteur ont été les premières concernées. Elles ont subi et subissent encore, de plein fouet, les conséquences des barrages routiers.

L'OTRE a redit à la ministre que depuis l'origine de cette contestation, quel que soit le secteur d'activité des transporteurs, ils sont les cibles privilégiées des manifestants. Ces actions provoquent des conditions de travail indignes pour les salariés et des pertes de chiffre d'affaires désastreuses pour les entreprises. Tout ceci exacerbe le mécontentement de la profession.

Depuis plusieurs jours, une nouvelle étape a été franchie. Elle se traduit par des comportements hostiles et menaçants à l'encontre des conducteurs, et des actes de malveillances et de détériorations des véhicules.

À ce jour, faute de pouvoir circuler librement, de nombreuses entreprises se retrouvent dans une situation catastrophique de nature à mettre en péril leur pérennité.

Pour toutes les activités du transport routier, l'OTRE évalue déjà à plus de 600 millions d'euros les pertes d'exploitation.

Devant ce constat très alarmant, l'OTRE a demandé d'urgence la mise en œuvre immédiate :

- D'un dispositif permettant le libre accès aux professionnels du transport routiers aux zones industrielles, commerciales et logistiques, ainsi qu'aux établissements hospitaliers et bancaires,
- De mesures spécifiques pour l'alimentation en carburant des cuves des entreprises de transport et l'accès prioritaire aux stations-services dans les territoires soumis à restriction,
- De mesures compensatoires fiscales et financières pour les entreprises fortement impactées.

Contact presse : Jean-Marc RIVERA, secrétaire général
06 30 12 37 37
jeanmarc.rivera@otre-direction.org